



Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le **24 MARS 2026**
ID : 033-213302078-20260321-DELIB202614-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 MARS 2026

DELIBERATION 2026.14 – TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	17 MARS 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	21 MARS 2026
Conseillers présents	28	Heure de la séance	11H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	1	Secrétaire de séance	M Lucas BEAURAIN Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
GLIZE Caroline 1 ^{er} Adjointe	X			
VEYSSIERE André, Adjoint	X			
CARRERE Sophie, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
RICHEFORT Julie, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
SARRAUTE Valérie, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CARO Chantal, CM	X			
SIMON Eric, CM	X			
CHEDEVILLE Maud, CM	X			
BRARD Philippe, CM		X		Mme Caroline GLIZE
GUIBERT Ainhoa, CM	X			
FABERES Denis, CM	X			
BANYMANDHUB Sarah, CM	X			
GUEGAN Malo, CM	X			
LEBRUN Estelle, CM	X			
LAGENEBRE Olivier, CM	X			
JESSON Yasmina, CM	X			
BEAURAIN Lucas, CM	X			
PIERRE Julia, CM	X			
De NARDI Jean-Paul, CM	X			
SICARD Hélène, CM	X			
MONTAUBAN Frédéric, CM	X			
VENEZIA Monique, CM	X			
JOURDAN François, CM	X			



TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal ;

Vu les articles L.2121-1, L.2121-10 et R.2121-2 du Code général des Collectivités Territoriales précisant les modalités d'établissement du tableau du Conseil municipal, à savoir :

Après le Maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus.

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Le tableau des conseillers municipaux indique les noms, prénoms et dates de naissance des conseillers, la date de la plus récente élection à la fonction et le nombre de suffrages qu'ils ont obtenus.

Le tableau est transmis au représentant de l'État et un double est déposé en Mairie.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

✓ Votes : 29 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

ARTICLE 1 :

PREND ACTE, conformément aux articles L.2121-1 et L.2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales, de l'établissement du tableau du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

DIT que le tableau du Conseil municipal sera transmis au représentant de l'État au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du Maire et des adjoints (article R.2121-2 du CGCT), et qu'un double sera déposé en Mairie où il pourra être consulté par toute personne qui en ferait la demande.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Publiée le

Fait à Izon, le 21 Mars 2026

Le Secrétaire de séance,



Lucas BEURAIN

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr